



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm.sorvilier@bluewin.ch

Sorvilier, le 5 septembre 2018

ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale extraordinaire

**Lundi 8 octobre 2018 à 19h30,
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal).**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation de la Communauté scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray

Les modifications du règlement d'organisation de la Communauté scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray (point 1) sont déposées publiquement 30 jours avant l'Assemblée au secrétariat municipal, où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 15 octobre 2018, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 63, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL